



CEDEM
Centre de Droit
et d'Economie
de la Mer

12 rue de Kergoat
CS93837
29238 Brest Cedex 3

Tél : (00 33 2) 98 01 69 37
Fax : (00 33 2) 98 01 69 35

Courriel :
labo.cedem@univ-brest.fr

Site connexe :
www.univ-brest.fr/lab/cedem

Direction :
Annie Cudennec

Direction de la publication :
Annie Cudennec

Rédaction : Gaëlle Gueguen-
Hallouet, Denis Bailly, Delphine
Gorecki, Louinord Voltaire,
Istovant Nkoghé

Photos : Istovant Nkoghé,
Marjolaine Frésard

Tirage : 60 exemplaires

Dépôt légal : ISSN en cours

Pour contacter un membre
du CEDEM :
prenom.nom@univ-brest.fr



Edito

La vie d'un laboratoire est rythmée par l'organisation d'ateliers, journées d'études, colloques ou conférences, autant d'événements publics qui contribuent à la diffusion de nos travaux de recherche.

En mai 2000, le colloque international sur "**la pêche responsable**" avait réuni les grands noms du droit de la mer (L. Lucchini, T. Scovazzi ainsi que plusieurs magistrats du TIDM). En 2002, le colloque ayant pour thème "**le juge communautaire et la mer**" avait notamment permis la venue de différents membres de la Commission et de référendaires à la CJCE. L'an passé, la journée d'étude juridique avait pour thème "**le droit pénal et la mer**". A cette occasion, nous ont honoré de leur présence Mme Rémond-Gouilloud, Monsieur le Procureur Nicot, Maîtres Brajeux, Appéré et Saumon. Le produit de cette journée d'étude fera prochainement l'objet d'une publication aux Presses Universitaires de Rennes.

Le CEDEM a également organisé entre 2002 et 2004, au titre du programme européen FEMMES (5ème PCRD), trois ateliers européens (Brest, Vasa, Saint Jacques de Compostelle) ainsi que la conférence internationale AKTEA "**Les femmes dans la pêche et l'aquaculture**".

L'année 2006 sera également chargée d'événements. Ce deuxième numéro de la lettre d'information du CEDEM sort à quelques jours des deux manifestations qui ouvrent le programme de l'année : un atelier international pluridisciplinaire sur le thème de la **régulation de l'accès à la bande côtière en matière d'exploitation des ressources vivantes** et une journée de "**réflexions juridiques autour de la spécificité de la bande côtière**". Le programme des 3 journées est détaillé en page 3.

En mars, le CEDEM programme une journée consacrée au droit social. En mai, un atelier international est organisé par le GdR dans le cadre de l'animation du programme "**évaluation économique des dommages écologiques des marées noires**" du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Enfin, se tiendra en septembre un colloque à portée internationale sur "**L'Union Européenne et la mer: vers une politique maritime de l'Union Européenne**".



Istovant rejoint l'équipe

A la suite d'un DEA Science Politique, option Sécurité - Défense (Universités Lyon/Grenoble), Istovant Nkoghé commence ses travaux de thèse cette année, sous la direction d'Armel Kerrest.

Son sujet porte sur la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et l'évolution du Droit International.



Panorama d'Actualités

Arsenalisation de l'espace : de l'espoir à la Realpolitik

Le mythe de l'utilisation pacifique de l'espace a été dépassé par la réalité. Il existe depuis la fin des années 1980, un engouement pour l'arsenalisation de l'espace. Cependant peut-on prétendre que cette tendance soit vraiment contraire au droit international relatif à l'utilisation de l'espace ? Une réponse valable ne peut être fournie que par le traité de 1967 sur l'espace, et la pratique des Etats. Or ce traité renvoie à des notions ambiguës qui laissent la place à des interprétations parfois divergentes. Du contenu de la notion du " peaceful use of space " et de sa source dépendra le régime des activités militaires dans l'espace. Toutefois, il ne serait pas illégitime de penser que la notion contient un sens qui va au de-là de la " non agressivité " des activités militaires spatiales. Bien au contraire, il est possible de lui trouver une source nouvelle qui apportera au principe un sens nouveau, si ce n'est celui déjà contenu dans l'esprit du traité de 1967.

Contact : Istovant Nkogbé

Présidence autrichienne : priorités environnementales

Depuis le 1er janvier, l'Autriche a pris la succession du Royaume-Uni à la présidence de l'Union Européenne. Des dossiers importants l'attendent, dont la norme Euro 5 pour les véhicules, les OGM et la stratégie thématique sur l'air.

Deux Conseils environnement vont avoir lieu au cours du premier semestre 2006. Le premier devrait se dérouler le 9 mars et le second les 26 et 27 juin. Une réunion informelle devrait également avoir lieu du 19 au 21 mai. Sans compter les Conseils agriculture et compétitivité qui aborderont des thèmes environnementaux comme la gestion durable des forêts ou le règlement Reach. La présidence autrichienne a ciblé 6 priorités : la protection du climat, les technologies environnementales, le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, les normes de gaz d'échappement, la protection contre les inondations et les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les patrons pêcheurs face à la hausse du prix du carburant

Une étude a été menée sur l'impact de la hausse du prix du carburant sur la consommation de carburant d'une partie de la flottille chalutière bretonne.

Ces résultats impliquent les questions suivantes :

- Face à une hausse du prix du carburant, les pêcheurs ont-ils la possibilité de réagir ?
- Quelles sont alors les attitudes que peuvent adopter ceux-ci ?

Cette étude fera l'objet d'une courte présentation et d'un affichage sous forme de poster au cours de l'Atelier International, le 21 janvier prochain.

Contact : Muriel Travers

Retour sur le colloque de La Corogne des 1er et 2 décembre 2005

Les 1er et 2 décembre 2005 s'est tenu à La Corogne un colloque sur la question de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbure (**Jornadas Internacionales sobre la seguridad marítima**). A cette occasion Didier Le Morvan et Annie Cudennec ont été invités par l'université de "A Coruna" afin d'officialiser la signature de l'accord de coopération entre cette université et l'université de Bretagne Occidentale. L'objet de cet accord est de "traduire la volonté de coopération entre l'UBO, à travers le CEDEM, et l'université de A Coruna" (article 1 de l'accord). Dans ce cadre, l'accord envisage des recherches communes ainsi que des actions de communication (colloques, journées d'études) et de formation par le biais d'échanges d'enseignants et d'étudiants.

Cette coopération apparaît "naturelle" tant les villes de Brest et de La Corogne connaissent des préoccupations similaires du fait tout particulièrement de leur situation géographique délicate, proche des voies maritimes parmi les plus empruntées du monde...

L'accord de coopération entre l'université de Brest et l'université de La Corogne pérennise une coopération déjà existante : le CEDEM a accueilli à plusieurs reprises les chercheurs de l'université A Coruna. Deux enseignants chercheurs de cette université, Luz Maria Puente et Jose Pernas Garcia ont présenté en novembre 2004 une communication lors de la journée d'études "Droit pénal et la mer" organisée par le CEDEM.

Christophe Marquès est intervenu lors de ce colloque sur le régime pénal français de répression des rejets illicites de navires.

Contact : Annie Cudennec

Quand la recherche inspire les politiques publiques

Le Parlement Européen a adopté le 15 décembre 2005 une résolution sur les réseaux de femmes dans la pêche, l'aquaculture et la diversification (2004/2263). Cette résolution est très largement inspirée des réflexions du réseau thématique FEMMES, réseau de chercheurs en sciences sociales et d'associations de femmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture coordonné par le CEDEM. Ce programme financé par la Commission (5ème PCRD), qui a publié le bulletin semestriel AKTEA et organisé des ateliers et une conférence, a produit à l'automne 2005 deux agendas à l'intention des décideurs. L'un porte sur l'action en faveur des femmes et l'autre sur la promotion de la recherche sur les femmes. Dans sa recommandation n°14, le Parlement demande à la Commission de "maintenir le programme FEMMES et d'y associer tous les réseaux de femmes travaillant de la filière des produits de la mer".

Contact : Katia Frangouides

Atelier International

N°2

Le GdR AMURE, en collaboration avec l'équipe du projet "Scénarios d'aménagement de la pêche dans la bande côtière bretonne" financé par la Région Bretagne (CPER), organise à l'IUEM un atelier international pluridisciplinaire sur le thème de la régulation de l'accès à la bande côtière en matière d'exploitation des ressources vivantes. Les perspectives pour la Bretagne y seront discutées au regard d'expériences internationales du Japon aux USA, en passant par la Namibie, l'Espagne et l'Islande. En avant première de l'atelier, le CEDEM organise à l'UFR Droit et Sciences Economiques une journée de "réflexions juridiques autour de la spécificité de la bande côtière".

Réflexions juridiques autour de la spécificité de la bande côtière Jeudi 19 janvier 2006 - 14h >17h

La zone côtière est un système aux ressources et aux usages multiples. C'est un espace de ressources vivantes et non vivantes pour les activités humaines et elle assure une fonction de régulation pour l'environnement. Des organismes privés et publics utilisent les ressources naturelles pour leur existence (l'eau et les aliments), pour les activités économiques (l'espace, les ressources vivantes et non vivantes, l'énergie) et de récréation (plages et autres surfaces d'eau). Ainsi, l'accès aux ressources naturelles vivantes (pêche et aquaculture principalement) constitue une des données du problème mais doit être resitué dans un cadre plus général de GIZC.

La Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) constitue une approche spécifique des problèmes croissants rencontrés en zone côtière. Cette approche s'est trouvée généralisée par une recommandation européenne (recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 3 mai 2002), dont la mise en oeuvre en France a été décidée par le Comité interministériel de la Mer du 29 avril 2003. La définition de la GIZC reste cependant malaisée. La Commission Européenne la définit comme "un processus continu d'administration dont le but est de mettre en pratique le développement durable et la conservation dans les zones côtières et de maintenir leur biodiversité. Pour cette fin, la GIZC, à travers une gestion plus efficace cherche à établir et à maintenir le meilleur usage des niveaux de développement et d'activité durable (utilisation) dans la zone côtière, et avec le temps, d'améliorer l'état physique de l'environnement côtier".

La préservation de l'environnement est l'élément central de la démarche de GIZC. Une première intervention aura pour sujet : "Le droit communautaire et la protection de l'environnement en bande côtière : protection de l'espace, protection des espèces : le paradoxe du pêcheur" (**Christophe Marquès**).

Comme les enjeux sont multiples et correspondent à de très nombreux acteurs, les conflits d'usage sont inhérents au littoral. Afin d'éclairer les problèmes juridiques que de tels conflits soulèvent, la régulation contentieuse des conflits d'usage de la bande côtière générés par les activités portuaires fera l'objet d'une seconde intervention (**Gaëlle Guéguen-Hallouet**). En effet, les juridictions internes et communautaires ont été saisies à plusieurs reprises de conflits d'usage liés au développement d'activités portuaires (pêche, plaisance, industrielles) dans la bande côtière. L'objet de cette communication sera de comparer les méthodes qu'ils utilisent pour arbitrer les intérêts en présence. Il s'agira également d'apprécier la portée de leurs jurisprudences respectives.

La réflexion menée sur une stratégie de gestion littorale a mis en exergue le contentieux important engendré par les activités de pêche de la bande côtière (**Jacques Doudet**), ainsi que la question de la nationalité du capitaine de navire de petite pêche (**Cécile de Cet-Bertin**). Cette dynamique a également permis la création d'outils spécifiques, tels que les SMVM, qui ne sont pas sans incidence sur l'accès aux ressources marines vivantes, par exemple dans le Golfe du Morbihan. (**Pierre-Yves Cadiou**).

*Entrée libre et gratuite
UBO, site de Kergoat, Bat. A.*

Régulation de l'accès aux ressources marines vivantes dans la zone côtière : expériences internationales et perspectives pour la Bretagne Vendredi 20 et samedi 21 janvier 2006

La première journée est consacrée à la présentation d'un ensemble d'expériences internationales : Espagne, Islande, Canada, Namibie, Etats-Unis et Japon. La deuxième journée, quant à elle, est consacrée au cas de la Bretagne et permet de comparer l'expérience bretonne avec celles des pays précédemment cités.

Le programme détaillé de ces deux journées est annexé à la Lettre d'Information.

IUEM - Technopole Brest Iroise, Amphithéâtre A

Karine Le Couviour

Karine a soutenu le 15 décembre dernier sa thèse de droit intitulée “ **la Responsabilité civile à l'épreuve des pollutions majeures résultant du transport maritime**” à l'Université Montesquieu - Bordeaux IV. Le jury était composé de M. Philippe Delebecque, Professeur à l'université de Paris I, rapporteur, de M. Loïc Grard, Professeur à l'université Montesquieu - Bordeaux IV, M. Mans Jacobsson, Administrateur des FIPOL, M. Antoine Vialard, Professeur émérite de l'université Montesquieu - Bordeaux IV, directeur de thèse, Mlle Geneviève Viney, Professeur émérite à l'université de Paris I, rapporteur. Karine a obtenu la mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité. Cette recherche doctorale avait débuté au sein du CEDEM.

Omar Sarr

Omar a soutenu sa thèse le 15 décembre 2005, ayant pour sujet “ **Aire Marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la Réserve de biosphère du delta du Saloum (Sénégal)**”. Le jury était composé de Jean Boncoeur, Professeur à l'UBO Brest, directeur de thèse, Marie-Christine Cormier-Salem, Directeur de Recherche, Institut de Recherche pour le Développement, James Wilson, Professeur, Université du Québec à Rimouski, rapporteurs. Omar a obtenu la mention très honorable avec les félicitations du jury.

Ses projets sont de trois ordres. D'une part, Omar conserve son poste de fonctionnaire au Ministère de l'Economie Maritime du Sénégal, qu'il occupe depuis 1991. Par ailleurs, il a obtenu un poste de chargé de cours à l'Institut Universitaire de la Pêche et de l'Aquaculture (IUPA) à Dakar (cofinancement France / Sénégal). Enfin, dans le cadre du programme Biodivalloc, entièrement financé par l'IRD et coordonné par Madame Cormier Salem, un volet sur les ressources maritimes halieutiques concerne l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mauritanie, Cap Vert). Omar va se consacrer, dans ce cadre, à l'étude des conditions d'écotiquage des produits halieutiques, au travers des différentes filières concernées.

CEDEM **Publication****Marjolaine Frésard**

Sujet de thèse : " **Analyse économique de l'impact et du contrôle d'une espèce exotique envahissante aquatique** "

Mots clés : espèce invasive (*Crepidula fornicata*), espèce native (*Pecten maximus*), compétition spatiale, biodiversité, coût de la prolifération, contrôle de l'invasion biologique, gestion écosystémique des pêcheries, modélisation bioéconomique plurispécifique, analyse coût-avantage, incertitude écosystémique, rade de Brest, baie de Saint-Brieuc.

Publication :

Frésard M. et Boncoeur J. (2005) "Controlling the biological invasion of a commercial fishery by a space competitor : a bioeconomic model with reference to the bay of St-Brieuc scallop fishery (France)" *Agricultural and Resource Economics Review* (accepted for publication en avril 2006).

Mots clés : aquatic invasive species, biological invasion control, common scallop, ecosystemic fisheries management, plurispecies bioeconomic modeling, slipper-limpet.

L'ARER est la publication officielle de l'association NAREA (Northeastern Agricultural and Resource Economics Association), affiliée à l'American Agricultural Economics Association et rassemblant des économistes internationaux des ressources naturelles et de l'agriculture. L'objectif de NAREA est de stimuler et de promouvoir l'éducation et la recherche pour des problèmes économiques et sociaux relatifs à la production et à la consommation des produits agricoles, à l'utilisation des ressources naturelles, à l'environnement et au développement économique rural ainsi qu'aux interrelations des secteurs agricoles et ruraux avec le reste de l'économie. L'ARER a pour objectif de favoriser et de diffuser la réflexion professionnelle et la littérature relatives à l'économie de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement des communautés.

<http://www.narea.org/journal.htm>